

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 15 avril, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le vendredi 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le vendredi 9 avril 2021.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER.

Ont donné pouvoir :

- | | |
|--|---|
| - Xavier ANCKAERT à Patrick BILLARD | - Najat LEMERAY à Sylvain GASCOUIN |
| - Pascal BILLARD à Patrick BILLARD | - Patrice MÈCHE à Jean-Daniel GOUDIER |
| - Nathalie BOUILLARD à Valérie DESQUESNE | - Angélique MOUROCCQ à Sylvain GASCOUIN |
| - Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT | - Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE |
| - Patrick FENOUIL à Florence DUQUESNE | - Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE |
| - Nadine LECHATTELLIER à Valérie DESQUESNE | - Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSÉE |

Absents excusés : /

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20210415-21_03286-DE
Date de télétransmission : 23/04/2021
Date de réception préfecture : 23/04/2021

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 8-2-4
- en exercice : 29	- pour : 29	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 17	- contre : 0	22 avril 2021
- votants : 29	- abstention : 0	Publication le 22 avril 2021
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 15 mars 2021 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2021/045 – Repas des Aînés – Prolongation de la validité des chèques cadeau pour restaurants

Avec la circulation du Covid-19 et pour la sécurité de tous, le Centre Communal d'Action Sociale avait pris la décision d'annuler le repas des aînés dans sa formule habituelle.

Par délibération en date du 26 octobre 2020, le Conseil Municipal avait voté une alternative pour partager un moment agréable un chèque-cadeau de 20€ à dépenser dans un restaurant partenaire de l'opération. La durée de validité du chèque avait été fixée à 7 mois à partir du mois de décembre.

Pour rappel, les restaurants partenaires étaient les suivants :

L'Auberge	Saint-Germain-du-Crioult	La Renaissance	Condé-sur-Noireau
La Licorne	Condé-sur-Noireau	L'Astrolabe	Condé-sur-Noireau
Café des Quais	Condé-sur-Noireau	Le Bar du Centre	Condé-sur-Noireau
La Brasserie du Marché	Condé-sur-Noireau		

Pour les personnes qui le souhaitent, les restaurants partenaires ont accepté de faire des repas à emporter. La non-réouverture des restaurants et avec ce nouveau confinement, beaucoup de personnes n'ont pas eu l'opportunité de consommer leur chèque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **ACCEPTÉ** la prolongation de la validité des chèques cadeaux jusqu'au 31 octobre 2021
- **AUTORISÉ** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 15 avril 2021
Le Maire, Valérie DESQUESNE

